

DELIBERATION : 2024-04-03

OBJET : Demande de subvention pour l'animation du site Natura 2000 du Grand Coyer - période 2025/2027

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. BRICE Garnier ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme TASSIN Valérie ; M. DROGOUL Claude ; M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subvention pour l'animation du site Natura 2000 du Grand Coyer - période 2025/2027

Exposé

Par délibération du 17 février 2020, le conseil communautaire a validé l'engagement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans l'animation du site Natura 2000 du Grand Coyer et le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à ce travail.

Le site Natura 2000 du Grand Coyer se situe intégralement sur le territoire de la Communauté de Communes et s'étend sur le périmètre de 5 communes :

- Beauvezer ;
- Castellet-les-Sausses ;
- Colmars ;
- Méailles ;
- Thorame-Haute.

Les sites Natura 2000 sont des outils de la politique européenne de préservation de la biodiversité. Ils visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour préserver des milieux naturels et des espèces, représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces milieux naturels et espèces est annexée à la directive européenne Oiseaux et à la directive européenne Habitats-Faune-Flore.

Depuis 2021, des actions d'information, de sensibilisation, d'étude et de mise en place de contrats avec le monde agricole et forestier ont été mises en œuvre sur le territoire du site du Grand Coyer, en concertation avec les acteurs locaux et au bénéfice de la biodiversité du site.

Pour rappel, le document d'objectifs du site du Grand Coyer, approuvé le 6 juin 2008, identifie des enjeux concernant :

- Les milieux ouverts eu égard à la pression sur les pâturages ; l'embroussaillage ; la prédation...
- Les landes et fruticées qui constituent des habitats à préserver (habitats et espèces)
- Les forêts notamment de mélèzes et de pins à crochet (habitat et espèces)
- Les espèces parmi lesquels les chauves-souris, la vipère d'Orsini et plusieurs espèces de papillons de jour.

Il fixe également 6 objectifs :

- La réhabilitation, l'entretien et la préservation des espaces ouverts ;
- La préservation des milieux humides ;

- La préservation des forêts de résineux ;
- Le maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation ;
- L'amélioration des connaissances ;
- L'information, la communication – sensibilisation – assistance réglementaire – animation – aménagement.

La deuxième convention d'animation, qui finançait en intégralité un poste à temps complet à titre dérogatoire, se terminera au 31 décembre 2024. Ce travail d'animation nécessitant d'être poursuivi pour l'animation du site Natura 2000 du Grand Coyer, il vous est proposé de solliciter de nouvelles subventions auprès de la Région et du FEADER pour les années 2025 à 2027, sachant que le poste ne pourra plus être financé que sur un mi-temps.

Le budget prévisionnel de cette mission sur trois années est le suivant :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)
Dépenses de personnel	70 627,65 €
Frais de déplacement	3 531,38 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	10 594,15 €
Dépenses de prestations	12 455 €
TOTAL :	97 208,18 €

Il est sollicité à ce titre le financement intégral auprès de la Région et de l'Europe au titre du FEADER, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant prévisionnel financé (HT)
Région PACA	19 441,64 €
FEADER	77 766,54 €
TOTAL	97 208,18 €

La subvention étant accordée sur des montants hors-tax, il est à prévoir le financement de la TVA des prestations par la CCAPV, à hauteur d'un montant prévisionnel de 2 251€.

Sous réserve de l'obtention de cette subvention, il est alors proposé de reconduire conformément au budget prévisionnel, un emploi d'attaché (catégorie A) sur les

fonctions de chargé(e) de mission Natura 2000, pour une durée de 3 ans, mais cette fois-ci sur un temps partiel correspondant à un mi-temps, soit 17,5/35ème.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **POURSUIVRE** via la communauté de communes, la mission d'animation du site Natura 2000 du Grand Coyer s'étendant sur les communes de Beauvezer, Castellet-les-Sausses, Colmars-les-Alpes, Méailles et Thorame-Haute
- **SOLLICITER** les financements de la Région et du FEADER selon le plan de financement ci-avant exposé,
- **DE MAINTENIR** un emploi de chargé de mission pour l'animation du site, mais cette fois-ci à temps partiel (17.5/35), et de traduire cette décision au tableau des emplois et des effectifs de la CCAPV,
- **D'INSCRIRE** aux budgets 2025, 2026 et 2027 les crédits correspondants,
- **D'AUTORISER** le Président ou au Vice-Président délégué le soin de signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la précédente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 octobre 2024
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER